



AMOPA

Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

CONCOURS NATIONAUX

2024

De l'École à l'Université

2025



L'AMOPA organise et propose aux jeunes en primaire, collège, lycée ou université,
de participer aux PRIX et CONCOURS suivants :

PRIX

- Histoire
- Géographie
- Mon CV vidéo
- Chef d'œuvre

CONCOURS

- Plaisir d'écrire
- Plaisir de dire
- Nous l'Europe
- Art et Maths
- Les Mathématiques au quotidien
- Les Mathématiques à travers le temps
- Concours mondial d'éloquence

Toutes les informations sur : www.amopa.asso.fr
ou auprès des sections départementales



Les sections départementales, l'AMOPA nationale et les partenaires contributeurs récompensent les lauréats nationaux à l'occasion de cérémonies solennelles



Afin de mettre en avant les talents des élèves mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de Dire » aux élèves de troisième. Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour le succès des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.

La sélection départementale:

- Chaque collège organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet choisi par l'établissement sur le thème de l'éducation citoyenne
- Les candidats s'expriment seuls pendant 3 minutes. La prestation de l'élève, au format MP4, est adressée à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le 24 février 2025 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- Le jury départemental se réunit pour la sélection du candidat qui participera à la finale nationale.

La finale nationale:

- Le sujet national, ainsi que l'autorisation de droit à l'image et à la voix à compléter par le parent ou tuteur légal sont communiqués aux sections qui présentent des candidats nationaux le 11 mars 2025, afin qu'il soit transmis à l'établissement scolaire. Les candidats auront 15 jours à partir de cette date pour préparer leur prestation
- L'établissement enregistre la prestation du candidat (3 minutes format MP4) et l'envoie à la section AMOPA entre le 25 mars et le 4 avril 2025 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- La section AMOPA transmet au siège national l'enregistrement à l'adresse amopa.courriel@orange.fr au plus tard le 22 avril 2025 pour la désignation du lauréat national.

Adresse électronique pour informations, contact et récupération des enregistrements par l'AMOPA 44 :

clipperton2@free.fr

Date limite de réception des envois :

Lundi 24 février 2025

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2025. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





Afin de mettre en avant les talents des élèves mais aussi de les révéler, l'AMOPA propose le concours « Plaisir de Dire » aux élèves de première et de terminale. Elle contribue ainsi à développer leur expression orale, aujourd'hui indispensable pour le succès des examens, mais également pour l'intégration sociale, professionnelle et citoyenne. Il faut savoir argumenter et exprimer ses opinions pour convaincre.

La sélection départementale:

- Chaque lycée organise la sélection du candidat qui participera à la confrontation départementale à partir du sujet choisi par l'établissement sur le thème de l'éducation citoyenne
- Les candidats s'expriment seuls pendant 3 minutes. La prestation de l'élève, au format MP4, est adressée à la section départementale de l'AMOPA au plus tard le 24 février 2025 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- Le jury départemental se réunit pour la sélection du candidat qui participera à la finale nationale.

La finale nationale:

- Le sujet national, ainsi que l'autorisation de droit à l'image et à la voix à compléter par le parent ou tuteur légal sont communiqués aux sections qui présentent des candidats nationaux le 11 mars 2025, afin qu'il soit transmis à l'établissement scolaire. Les candidats auront 15 jours à partir de cette date pour préparer leur prestation
- L'établissement enregistre la prestation du candidat (3 minutes format MP4) et l'envoie à la section AMOPA entre le 25 mars et le 4 avril 2025 à l'adresse électronique figurant dans l'encadré ci-dessous
- La section AMOPA transmet au siège national l'enregistrement à l'adresse amopa.courriel@orange.fr au plus tard le 22 avril 2025 pour la désignation du lauréat national

Adresse électronique pour informations, contact et récupération des enregistrements par l'AMOPA 44 :

clipperton2@free.fr

Date limite de réception des envois :

Lundi 24 février 2025

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2025. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





PRIX D'EXPRESSION ECRITE

Sujet proposé: Vous écrivez à un ami ou une amie qui souhaite protéger l'environnement . Vous lui donnez des conseils pour lui suggérer des modifications dans sa vie de tous les jours.

Les travaux, de deux pages maximum, **devront être réalisés en classe**. Ils pourront être dactylographiés (Times New Roman 12, .doc, .jpg .pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible).

PRIX DE POESIE

Ecrire en une page un poème. La poésie n'est pas de la prose versée. Souvent, à trop vouloir trouver une rime, l'apprenti poète utilise un mot inapproprié. L'important, ce sont la musique et les images qui s'imposent au lecteur: les sons, les rythmes ainsi que les images nées notamment des métaphores et des comparaisons, créent un espace poétique dans lequel se développe l'émotion. Le poème est parfois porteur d'un message, l'expression d'un engagement, d'un enthousiasme ou d'une indignation., mais ce n'est absolument pas nécessaire: l'émotion peut naître de la seule sollicitation des sens. Il n'y a pas de thème imposé, la création reste libre sous la conduite des professeurs.

RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être **individuels et authentiques**.
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT sur une page de garde agrafée à la copie et non pas sur la copie elle-même**
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE:** l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau (pour les classes à double niveau) **EXCLUSIVEMENT** à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous. Si ces derniers sont vides, les informations seront disponibles sur le site internet de l'AMOPA www.amopa.fr/concours/ **(en bas de page, rubrique documents utiles, dates et adresses d'envoi des copies) à partir du mois de novembre 2024**
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

Mercredi 26 février 2025

Nom et adresse postale :

Monsieur **Christian PARFAIT**
(Section Départementale de l'AMOPA 44)
2, Allée Brancas
44000 NANTES

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles . Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2025





PRIX D'EXPRESSION ECRITE

Sujet: Vous écrivez à votre professeur de français pour lui indiquer quelles thématiques vous souhaiteriez aborder dans les lectures proposées. Vous veillerez à justifier vos choix.

Les travaux **devront être réalisés en classe**. Ils pourront être dactylographiés (2 pages Times New Roman 12, .doc, .jpg, .pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible).

PRIX DE POESIE

Ecrire en une page un poème. La poésie n'est pas de la prose versée. Souvent, à trop vouloir trouver une rime, l'apprenti poète utilise un mot inapproprié. L'important, ce sont la musique et les images qui s'imposent au lecteur: les sons, les rythmes ainsi que les images nées notamment des métaphores et des comparaisons, créent un espace poétique dans lequel se développe l'émotion. Le poème est parfois porteur d'un message, l'expression d'un engagement, d'un enthousiasme ou d'une indignation., mais ce n'est absolument pas nécessaire: l'émotion peut naître de la seule sollicitation des sens. Il n'y a pas de thème imposé, la création reste libre sous la conduite des professeurs.

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire, en quatre pages maximum, une nouvelle de votre choix (texte dactylographié, Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple). Sont acceptés tous les registres (fantastique, épistolaire, historique, réaliste...)

RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être **individuels et authentiques**.
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT sur une page de garde agrafée à la copie et non pas sur la copie elle-même**
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE:** l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau (pour les classes à double niveau) **EXCLUSIVEMENT** à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous. Si ces derniers sont vides, les informations seront disponibles sur le site internet de l'AMOPA www.amopa.fr/concours/ (en bas de page, rubrique documents utiles, dates et adresses d'envoi des copies) à partir du mois de novembre 2024
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

Mercredi 26 février 2025

Nom et adresse postale :

Monsieur **Christian PARFAIT**
(Section Départementale de l'AMOPA 44)
2, Allée Brancas
44000 NANTES

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2025. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





PRIX D'EXPRESSION ECRITE

Sujet: Vous écrivez à un auteur ou une autrice pour lui indiquer ce que vous aimeriez trouver dans ses romans.

Les travaux **devront être réalisés en classe**. Ils pourront être dactylographiés (2 pages Times New Roman 12, .doc, .jpg, .pdf, interligne simple) ou manuscrits (écriture lisible).

PRIX DE POESIE

Ecrire en une page un poème. La poésie n'est pas de la prose versée. Souvent, à trop vouloir trouver une rime, l'apprenti poète utilise un mot inapproprié. L'important, ce sont la musique et les images qui s'imposent au lecteur: les sons, les rythmes ainsi que les images nées notamment des métaphores et des comparaisons, créent un espace poétique dans lequel se développe l'émotion. Le poème est parfois porteur d'un message, l'expression d'un engagement, d'un enthousiasme ou d'une indignation., mais ce n'est absolument pas nécessaire: l'émotion peut naître de la seule sollicitation des sens. Il n'y a pas de thème imposé, la création reste libre sous la conduite des professeurs.

PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Ecrire, en six pages maximum, une nouvelle de votre choix (texte dactylographié, Times New Roman 12, .doc.jpg.pdf, interligne simple). Sont acceptés tous les registres (fantastique, épistolaire, historique, réaliste...)

RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être **individuels et authentiques**
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT sur une page de garde agrafée à la copie et non pas sur la copie elle-même**
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE:** l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau (pour les classes à double niveau) **EXCLUSIVEMENT** à la date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous. Si ces derniers sont vides, les informations seront disponibles sur le site internet de l'AMOPA www.amopa.fr/concours/ (en bas de page, rubrique documents utiles, dates et adresses d'envoi des copies) à partir du mois de novembre 2024
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

Mercredi 26 février 2025

Nom et adresse postale :

Monsieur **Christian PARFAIT**
(Section Départementale de l'AMOPA 44)
2, Allée Brancas
44000 NANTES

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2025. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





ARTS et MATHS

Créer une production plastique

En partenariat avec le musée Matisse - Le Cateau-Cambrésis (Nord)

Niveaux concernés : 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}, SEGPA

Concept : Après avoir étudié un des panneaux de la fresque de Jean Dewasne située sous la *Grande Arche* de la Défense à Paris, les élèves sont invités à réaliser leur propre composition plastique en s'inspirant de l'œuvre de l'artiste **mais sans la copier.**

Conception d'une maquette de fresque en agencant harmonieusement des formes géométriques de couleurs et de tailles différentes.

Objectifs visés :

- Découvrir l'œuvre du plasticien et les particularités de sa fresque.
- Retrouver les formes géométriques et comprendre leur agencement.
- Savoir utiliser les instruments de tracé.
- Adapter échelle et proportions en vue d'une possible transposition sur un mur.

Support : feuille Canson 224 g, format A4

Modalités du concours :

La production individuelle sera réalisée au choix : à la peinture, au feutre, à l'encre, ...

La classe sélectionnera au plus cinq réalisations.

Au dos de chaque feuille seront inscrits en capitales d'imprimerie le nom de l'élève, le niveau de la classe, le nom et l'adresse de l'établissement scolaire, le nom et la signature de l'enseignant.

Les cinq productions sélectionnées par la classe seront envoyées **exclusivement à la section départementale** de l'Amopa pour une sélection des lauréats départementaux.

Les jurys départementaux transmettront au maximum deux productions par niveau (6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}) au jury national afin de désigner les lauréats nationaux en joignant un bordereau d'envoi sur lequel seront inscrits le nom et l'adresse postale de(s) établissement(s) participante(s).

Les informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter de septembre 2024.

Date de retour des productions

Délai de rigueur :

Mercredi 26 février 2025

Adresse de retour

Monsieur **Christian PARFAIT**
(Section Départementale de l'AMOPA 44)
2, Allée Brancas
44000 NANTES

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques...

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés lors de cérémonies officielles.

Le palmarès national sera mis en ligne sur le site en mai 2025.





Triangle rectangle
Tu connais
Pythagore ?



LES MATHÉMATIQUES À TRAVERS LE TEMPS

Illustrer un problème concret résolu grâce à la découverte d'un mathématicien en réalisant une BD

Niveaux concernés : 4^{ème}, 3^{ème}, SEGPA

Compétences développées :

- S'engager dans un projet pluridisciplinaire.
- Travailler en équipe.
- Mener des recherches.
- Savoir organiser les différentes étapes d'un projet.
- Développer la créativité.
- Maîtriser les langages mathématiques, la langue française et les codes de la BD.

Support : Un album format A4

Modalités du concours :

L'enseignant proposera, en lien avec le programme, un problème tiré d'une situation de la vie quotidienne. Les élèves chercheront l'outil mathématique permettant de le résoudre et, pour parvenir à sa résolution, ils mettront en scène le mathématicien à l'origine de la découverte de cet outil.

Le travail se présentera sous forme d'un album de bandes dessinées.

Réalisation de l'album : une couverture cartonnée et 2 feuilles centrales, format A3 pliées en 2

- Première de couverture : titre et illustration.
- Deuxième de couverture : présentation illustrée des personnages.
- Pages centrales : présentation du problème, du mathématicien et de sa découverte, résolution du problème.
- Troisième de couverture : nom des participants et des enseignants, niveau de la classe et nom du collège.
- Quatrième de couverture : seront indiqués le synopsis et les étapes du scénario.

Cinq albums seront choisis par la classe et adressés exclusivement à la section départementale de l'Amopa pour une sélection des lauréats départementaux. **Aucune œuvre ne sera restituée, il est conseillé de photocopier ce qui est envoyé.**

Les jurys départementaux transmettront au maximum deux dossiers par niveau au jury national afin de désigner les lauréats nationaux en joignant un bordereau d'envoi sur lequel seront inscrits le nom et l'adresse postale des collèges participant.

Les informations seront disponibles sur le site internet (www.amopa.asso.fr) à compter de novembre 2024.

Date de retour des productions

Délai de rigueur :

Mercredi 26 février 2025

Adresse de retour

Monsieur **Christian PARFAIT**
(Section Départementale de l'AMOPA 44)
2, Allée Brancas
44000 NANTES

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques...

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés lors de cérémonies officielles.

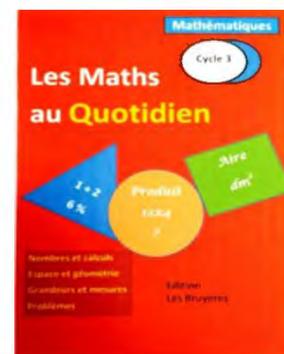
Le palmarès national sera mis en ligne sur le site en mai 2025.





LES MATHÉMATIQUES AU QUOTIDIEN

Créer un jeu d'évasion



Création M. Fondeur

Le Professeur Mathématico ne peut plus sortir de son bureau ; on lui a pris son badge et on lui a cassé en morceaux. Aidez-le à sortir en retrouvant les 7 morceaux de son badge.

Niveaux concernés : école élémentaire et collège

Concept : Créer un jeu d'évasion où chaque énigme résolue (un exercice de mathématiques) donne une pièce d'un puzzle.

Compétences concernées :

- S'engager dans un projet
- Travailler en équipe
- Réinvestir des connaissances et des savoir-faire
- Apprendre à s'exprimer en utilisant la langue française et les langages mathématiques



Microsoft Collection Clipart 2010

Support : Un livret format A5 et un badge format A6

Modalités du concours :

- Des groupes de 2 ou 3 élèves seront formés
- Le groupe inventera 7 problèmes, tirés d'une situation de la vie quotidienne
- Le travail sera présenté sous forme d'un livret et d'un badge découpé en 7 pièces

Réalisation du livret : une couverture cartonnée et 2 feuilles centrales, format A4 pliées en 2

- Première de couverture : illustration (à la manière d'un livre de mathématiques)
- Quatrième de couverture : nom des participants, de l'enseignant, du niveau de la classe et le nom de l'établissement scolaire
- Pages centrales : un problème par page, écrit à la main ou à l'ordinateur et illustré (au choix : dessin, collage, photo, ...) ; la dernière page sera dédiée aux solutions

Le livret sélectionné par la classe sera envoyé, sous couvert du responsable de l'établissement, exclusivement à la section départementale de l'Amopa pour une sélection des lauréats départementaux.

Les jurys départementaux transmettront au secrétariat national les deux dossiers sélectionnés pour chaque niveau afin de désigner les lauréats nationaux.

Les informations ci-dessous (date et adresse de retour des productions) seront disponibles sur le site internet www.amopa.asso.fr à compter de novembre 2024.

Date de retour des productions

Délai de rigueur :

Mercredi 26 février 2025

Adresse de retour

Monsieur **Christian PARFAIT**
(Section Départementale de l'AMOPA 44)
2, Allée Brancas
44000 NANTES

Prix nationaux : livres, séjours culturels et touristiques...

Les lauréats départementaux et nationaux seront récompensés lors de cérémonies officielles.

Le palmarès national sera mis en ligne sur le site en mai 2025.



Pour tout renseignement complémentaire, contacter le secrétariat national : amopa.courriel@orange.fr - 01 45 54 50 82

Classes de 4^e et 3^e, Lycées, Enseignement supérieur,
de France et de l'Union européenne



Classes de 4^e et 3^e

Célébrant l'anniversaire de la déclaration de Maurice Schuman en 1950, vous êtes chargé (e) d'organiser la fête de l'Europe le 9 mai 2025. Présentez un programme européen de cette journée et justifiez vos choix.

Votre avis sera exposé sur 4 pages au maximum, format A4, manuscrites ou saisies sur clavier (Police 12, Times New Roman).

D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve de ne pas dépasser l'équivalent d'une page

Classes des Lycées et enseignement supérieur

A l'occasion des 75 ans de la déclaration de Maurice Schuman, imaginez un dialogue entre celui-ci et Monsieur le Président ou Madame le Présidente de la Commission européenne.

Votre texte sera présenté sur 5 pages au maximum, format A4, saisies sur clavier (police 12 Times New Roman).

D'éventuelles illustrations sont admises, sous réserve de ne pas dépasser l'équivalent d'une page. Si vous optez pour une présentation sous diaporama, celui-ci comportera un maximum de 15 diapositives.

INFORMATIONS PRATIQUES

- ⇒ Les travaux, rédigés en français, devront être réalisés individuellement ou par groupes de deux élèves au maximum
- ⇒ Ils pourront être présentés sur papier ou sur support informatique (.doc, .ppt, .pdf, .jpg).
- ⇒ L'identité et la classe des participants, le nom et les coordonnées de l'établissement, la signature et, si possible, l'adresse de messagerie du professeur y figureront de façon lisible.
- ⇒ Les cinq meilleurs travaux de chaque classe seront adressés **exclusivement** à la section départementale de l'AMOPA aux date et adresse figurant dans les encadrés ci-dessous ou sur le site internet www.amopa.fr/ rubrique concours, en bas de page, **à partir du mois de novembre 2024**.
- ⇒ Les jurys départementaux transmettront, **de préférence par voie informatique**, les deux meilleures productions par niveau à amopadoubs@yahoo.fr ou à la Maison de l'Europe en Bourgogne-Franche-Comté, 26 rue de la République 25000 Besançon, pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

Mercredi 26 février 2025

Nom et adresse postale :

Monsieur **Christian PARFAIT**
(Section Départementale de l'AMOPA 44)
2, Allée Brancas
44000 NANTES

Les lauréats nationaux seront récompensés par des séjours à Strasbourg, en mai/juin 2025 avec visites/découvertes des Institutions européennes. Pour tout renseignement contacter amopadoubs@yahoo.fr





Sujet proposé:

Le candidat ou un groupe de candidats, seuls ou aidés de leur professeur, ira à la rencontre d'une personne à la vie remarquable:

- Une personne de métier
- Une personne engagée (humanitaire, syndicalisme, vie associative, vie politique, etc...)
- Un artiste
- Un intellectuel

A la suite de cet entretien particulier, sera reconstitué un récit de vie en le replaçant dans le temps des événements (une histoire dans l'histoire) et en montrant en quoi cette existence est exemplaire et porteuse d'un message d'actualité pour la jeunesse .

Informations importantes:

- Les travaux, rédigés en français, peuvent être individuels ou élaborés par groupes de deux élèves maximum. Ils ne dépasseront pas 10 pages format A4 (Police Times New Roman, taille 12, interligne simple). **Ils devront être authentiques** et porteront les coordonnées de l'établissement, le nom et la **signature du professeur**.
- Les travaux devront être envoyés exclusivement par l'établissement en support papier ou électronique

DATE LIMITE DE RECEPTION DES TRAVAUX:

11 mars 2025

ADRESSE DE RECEPTION DES TRAVAUX:

**AMOPA—Prix d'Histoire
30 avenue Félix Faure 75015 Paris
amopa.courriel@orange.fr**

Grâce à la générosité de Michel BERTHET et de ses amis, le concours est doté de nombreux prix. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2025. Pour tout renseignement complémentaire: amopa.courriel@orange.fr





Découvrez le monde, imaginez-le ! Ecrivez votre carnet de voyage !

Avec l'œil du géographe, vous racontez un voyage, réel ou imaginaire !

Vous décrivez l'endroit découvert, le situez sur une carte, en décrivez et cartographiez le territoire, vous portraitez les habitants, leurs modes de vie, vous illustrez votre récit de cartes que vous avez dessinées et d'illustrations ; photos personnelles, dessins. Vous n'utilisez pas Internet pour faire du copier-coller.

Des pages de carnets sont fournies à titre d'exemple. À demander à : prixgeographie.amopa@gmail.com

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, des élèves en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire et des étudiants du supérieur, en formation dans un domaine touchant à la géographie. Tous doivent s'inscrire à l'adresse mail suivante : prixgeographie.amopa@gmail.com :

Les binômes de concourants sont acceptés. Dans tous les cas pour les lycéens, les professeurs de géographie doivent donner leur accord et être inscrits à cette même adresse qui fournit :

- la fiche d'inscription 2024-2025 ;
- le règlement du Prix qui indique les modes de transmission et de correction des travaux, celui de l'attribution du Prix et qui précise les droits, devoirs et responsabilités.

Le jury du prix est constitué à parts égales de membres de l'AMOPA et de la Société de Géographie, la plus ancienne du monde.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez le secrétariat national de l'AMOPA : prixgeographie.amopa@gmail.com Tel 33 (0)1 45 54 50 82 (du lundi au jeudi)

Les productions devront être adressées au plus tard :

- par voie postale à AMOPA - Prix de Géographie, 30 avenue Félix Faure, 75015 PARIS, date de la poste faisant foi ;
- par e-mail envoyé à prixgeographie.amopa@gmail.com dans un dossier unique au format PDF.

Toutes informations sont disponibles sur le site : <https://amopa.asso.fr/concours/prix-de-geographie/>

DATE DE RETOUR DES TRAVAUX

avant le :

11/03/2025

ADRESSE DE RETOUR DES TRAVAUX

AMOPA - Prix de Géographie

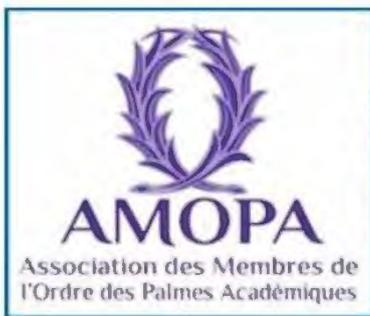
30 avenue Félix Faure

75015 PARIS France

prixgeographie.amopa@gmail.com

**Grâce à la générosité de Jean Sarraméa et Alice Griottier (†),
le concours est doté d'un montant allant jusqu'à 2500 €**





PRIX NATIONAL DE GEOGRAPHIE

REGLEMENT DU PRIX

Principe du prix :

Le prix est organisé conjointement par l'Association des Membres de l'Ordre de Palmes Académiques (AMOPA) et la Société de Géographie.

Il consiste à fournir un travail de réflexion sous la forme d'un carnet de voyage multimédia.

Vous décrivez l'endroit visité, le situez sur une carte, en décrivez et cartographiez le territoire, vous décrivez les habitants, leurs modes de vie, vous illustrez votre récit de cartes que vous avez dessinées et d'illustrations ; photos personnelles, dessins. Vous ne recopiez jamais un extrait d'un document publié ailleurs ou provenant d'Internet. Vous racontez votre vécu.

Informations pratiques :

Le Prix est annoncé par voie d'affichage directement par les établissements et sur les sites www.amopa.asso.fr et www.socgeo.com. Les candidats, tout comme leurs professeurs, devront demander à prixgeographie.amopa@gmail.com la fiche d'inscription et le règlement du prix qui indique les modes de transmission et de correction des travaux, et celui de l'attribution du Prix.

Qualité des candidats :

Ne peuvent concourir que des personnes physiques, élèves ou étudiants en cours de scolarité dans un établissement public ou privé sous contrat, d'enseignement secondaire (lycée) ou étudiants des classes préparatoires et étudiants du supérieur, en formation dans un domaine touchant à la géographie.

Les travaux préparés en binôme (au maximum) de candidats sont acceptés. En ce cas, la récompense est à partager entre eux.

Inscription au Prix :

Le ou les candidats devront obligatoirement s'inscrire préalablement à l'envoi de leur travail à l'aide de la fiche d'inscription, renseignée en totalité. Cette fiche devra être complétée et visée par un professeur avant d'être envoyée à prixgeographie.amopa@gmail.com avant la date limite préconisée.

L'inscription n'est enregistrée que si elle est totalement renseignée et signée du professeur. Elle implique l'acceptation sans réserve du présent règlement qui lui est adjoint.

L'inscription au prix autorise de facto la publication des travaux primés sur les sites et dans les revues des organisateurs.

Date et lieu de remise du travail :

Le travail devra être envoyé avant le **11 mars 2025** par e-mail envoyé à prixgeographie.amopa@gmail.com dans un dossier unique au format PDF.

Forme de présentation imposée pour être recevable :

Le carnet de voyage, rédigé en français, devra être remis sous forme d'un fichier informatique unique au format PDF, celui-ci étant la copie de l'original papier ou bien une création sur écran, il doit alors respecter le nombre de pages et le format. Ce carnet de voyage ne dépassera pas 10 pages, hors les illustrations et les cartes personnelles (au minimum deux) et hors la bibliographie indiquant les sources de chacun des documents illustratifs, citations ou emprunts.

Propriété du travail et droit à l'image :

Le document ne devra comporter aucune partie provenant d'un plagiat ou de la copie même partielle d'un document publié ailleurs. Les travaux seront systématiquement analysés par un détecteur de plagiat.

Le ou les lauréats certifient que les illustrations contenues dans leur travail sont toutes libres de tous droits et font leur affaire de tout litige soulevé par leur utilisation.

Le travail remis reste la propriété du ou des candidats. Il sera conservé à l'AMOPA et à la Société de Géographie qui se réservent le droit de publier tout ou partie du travail dans leur revue, sur leur site Internet ou dans leurs bulletins mais s'interdisent d'en faire un usage commercial.

Le ou les lauréats et leurs accompagnateurs reconnaissent expressément donner à l'AMOPA et à la Société de Géographie le droit d'usage des photos et ou vidéos qui seront prises à l'occasion de la ou des cérémonies de remise des prix ; elles pourront paraître dans leurs revues, sur leurs sites Internet et dans leurs bulletins.

Les travaux n'ayant pas été sélectionnés seront détruits, après la délibération du jury et ce, au plus tard, après la proclamation des prix.

Responsabilité :

Les participants supportent toutes les conséquences de l'usage des images, du contenu et des citations que contiennent leur travail.

Les organisateurs du concours ne sauraient être tenus pour responsables en cas de perte partielle ou totale des travaux ou de l'annulation du concours si des circonstances l'imposaient.

Qualité du Jury :

Le Jury est composé de six membres, trois représentant l'AMOPA et trois représentant la Société de Géographie.

La décision du Jury n'est pas contestable.

Le Jury retiendra les critères suivants : niveau du concourant, adéquation entre le sujet et la production, clarté de la production, qualité de la recherche, qualité de la présentation, orthographe irréprochable, originalité de la cartographie et des illustrations.

Prix et remise du prix :

Ce Prix de Géographie est doté jusqu'à 2500 € par Monsieur Jean Sarraméa, membre de l'AMOPA et adhérent de la Société de Géographie.

Cette somme sera attribuée en totalité ou non en fonction du niveau du travail et du nombre des lauréats primés, le jury étant seul juge de la qualité des travaux.

La cérémonie de remise pourra être l'occasion d'un échange de quelques minutes avec les organisateurs sur la conception et la réalisation du document primé.

Modalités pratiques de la remise du prix

Les organisateurs prendront en charge 80% du prix d'un billet de train aller-retour en seconde classe pour le lauréat et s'il a moins de 18 ans pour son accompagnateur. Le lauréat ne pourra inviter plus de 4 personnes (en plus de lui-même) à la cérémonie de remise du prix.



MON CV *vidéo*

**ÉLÈVES de première et terminale
Bac pro
Vous cherchez un stage ou un emploi,
LE PRIX "Mon CV Vidéo"
est un premier pas vers votre réussite !**

**La présentation filmée de votre CV
(5 minutes maxi)
peut vous mener en sélection départementale, puis
académique et pourquoi pas... nationale
et vous rapporter des prix,**

c'est à vous!

**Renseignez-vous auprès de vos enseignants ou formateurs !
Règlement du Prix "Mon CV Vidéo" au recto ou avec le QRcode
La participation au prix implique l'acceptation par l'auteur du présent règlement.**

L'AMOPA organise le Prix « Mon CV vidéo » à destination des jeunes inscrits en formation de 1ère ou terminale Bac pro en lycée professionnel public ou privé sous statut scolaire ou sous statut d'apprenti et en CFA, en formation initiale. L'objectif de ce Prix est de contribuer à la préparation de recherche d'un stage pour les jeunes en première ou d'un premier emploi pour les jeunes en terminale. Ces deux Prix s'inscrivent dans les programmes de formation.

Règlement

Le Prix « Mon CV vidéo » consiste en une **présentation orale, filmée** dans le cadre de la formation du candidat sous couvert d'un membre du lycée professionnel ou du CFA.

Pour les candidat.e.s de 1^{ère} bac professionnel, la prestation orale comportera la présentation du ou de la candidat.e. (identité, parcours de formation, compétences professionnelles et qualités personnelles) et la démonstration **d'un geste professionnel** maîtrisé qui caractérise son profil.

Pour les candidats de terminale bac professionnel, la prestation orale comportera la présentation du ou de la candidat.e, un court exposé de **son projet réalisé dans le cadre de sa formation** et l'analyse de ce dernier.

Pour les deux Prix, l'enregistrement ne devra pas excéder **3 minutes** et la prestation sera évaluée selon les critères de clarté de présentation, de qualité de l'oral, de maîtrise des compétences professionnelles et de motivation du candidat.

Les deux Prix concernent **toutes les spécialités professionnelles**. Une classe d'un même établissement ne pourra présenter plus de **deux candidats**. Au cas où le nombre de candidat.e.s serait supérieur, une présélection devra s'opérer au sein de la classe.

L'enregistrement vidéo format MP4 sera envoyé par WeTransfer à l'adresse mail Moncvvideo.amopa@gmail.com **avant le 5 avril 2025** (Date limite d'envoi) accompagné de la fiche indiquant le nom, le prénom du/de la candidat.e, sa classe, le niveau et la formation professionnelle concernés, le nom et la fonction de l'enseignant.e ou format.eur.rice, le nom de l'établissement de formation avec les coordonnées (postales, téléphoniques et adresse mail).

Pour les deux Prix, **une préinscription** de la classe est obligatoire. L'enseignant ou le formateur devra transmettre la fiche ci-jointe **au plus tard le 14 janvier 2025** à l'adresse Moncvvideo.amopa@gmail.com

Les lauréats sélectionnés au niveau interacadémique pourront concourir au Prix national qui récompensera les meilleures présentations orales (Récompense définie par le jury).

Les décisions du jury seront sans appel. Les prestations orales enregistrées pourront être vues dans le cadre du Prix « Mon CV Vidéo » par des membres de l'AMOPA, de l'Éducation nationale et des partenaires professionnels.

L'autorisation du droit à l'image et à la voix ci-jointe sera à transmettre avec l'envoi de l'enregistrement vidéo. La participation aux Prix implique l'acceptation par l'auteur du présent règlement. Tous renseignements complémentaires sont à demander au président de jury à l'adresse : Moncvvideo.amopa@gmail.com

PRIX « Mon CVvidéo »

Pré-inscription des classes

à envoyer obligatoirement à l'adresse

Moncvvideo.amopa@gmail.com

pour le 14 janvier 2025 (date limite de réception)

Nom et Prénom du professeur ou de la professeure, du formateur ou de la formatrice :

.....

Mail académique ou professionnel :

.....

Niveaux (1^{ère} ou Terminale bac pro) et spécialités concernés :

.....

.....

.....

Nom et adresse de l'établissement de formation :

.....

.....

.....

.....

.....

Nom du chef d'établissement ou du directeur, de la directrice :

.....

.....

.....

.....

Pour rappel : les enregistrements vidéo des CV vidéo seront à adresser à

Moncvvideo.amopa@gmail.com ***pour le 05 avril 2025.***

Prix «Mon CV vidéo» 2024-2025

Pour les élèves et apprenti.e.s de 1^{ère} ou Terminale Baccalauréat professionnel

Page de garde renseignée à joindre à chaque vidéo avec l'autorisation de droit à l'image et à la voix.

<p>Nom de l'élève ou de l'apprenti.e Prénom né.e le, à</p> <p>Niveau de formation (1^{ère} ou Terminale bac pro) Spécialité :</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Nom de l'établissement scolaire ou CFA</p> <p>Adresse postale de l'établissement Téléphone de l'établissement Adresse mail de l'établissement</p> <p>Nom, prénom du chef d'établissement ou du directeur/de la directrice Mail professionnel</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>Nom, prénom de l'enseignant.e ou formateur/trice</p> <p>Mail professionnel</p> <p>Signature de l'enseignant.e ou formateur/trice</p>	<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <div data-bbox="780 1756 1390 1917" style="border: 1px solid black; height: 70px; width: 100%;"></div>



Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (personne mineure)

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

1 Désignation du projet audiovisuel

Projet concerné (désignation sommaire) :

Nom et adresse de l'organisme :

Titre de l'œuvre, si applicable :
(provisoire ou définitif)

2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion	Prix
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	10 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Internet (monde entier)	Gratuit LICENCE by CC NC ND
<input checked="" type="checkbox"/> Support papier		Précisez le(s) site(s) : chaine YouTube et site de l'AMOPA	

3 Consentement de l'élève

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
 On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image ma voix.

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom de l'élève : Prénom :	Date et signature de l'élève mineur concerné par l'enregistrement :
---	---

4 Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Cet enregistrement de l'image/la voix du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de Mme Michèle DUJANY présidente nationale de AMOPA

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement :

Lieu(x) d'enregistrement:

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Nous soussignés (*prénom, nom*).....

Adresse : téléphone :

Et (*prénom, nom*).....

Adresse :téléphone :

déclarons être les représentants légaux du mineur désigné au paragraphe 3.

Nous reconnaissons être entièrement investis de nos droits civils à son égard. Nous reconnaissons expressément que le mineur que nous représentons n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que nous représentons et donnons notre accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti au paragraphe 3 :

OUI

NON

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à :

Signatures des représentants légaux du mineur :

Le (date) :



Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (Personne majeure ou mineure émancipée)

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au majeur.

1 Désignation du projet audiovisuel

Projet concerné (désignation sommaire) :

Nom et adresse de l'établissement :

Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques – AMOPA 30 avenue Félix Faure 75015
Paris

Titre de l'œuvre, si applicable :
(provisoire ou définitif)

2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion	Prix
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	10 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Internet (monde entier)	Gratuit LICENCE by CC NC ND
<input checked="" type="checkbox"/> Support papier		<input type="checkbox"/> Extranet <input type="checkbox"/> Intranet Précisez le(s) site(s) : chaîne Youtube et sites de l'AMOPA	

3 Autorisation du majeur

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou de votre voix dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Le producteur et bénéficiaire : l'enregistrement de votre image/votre voix sera réalisé sous l'autorité de :

Mme Michèle DUJANY Présidente nationale de l'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques – AMOPA 30 avenue Félix Faure 75015 Paris

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après :

Date(s) d'enregistrement :

Lieu(x) d'enregistrement :

Par :

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom)

Adresse :

Téléphone : **Mail :**

déclare être majeur(e) - mineur(e) émancipé(e) (rayez la mention inutile)

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant : OUI NON

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à :	Signature du majeur ou du mineur émancipé :
Le (date) :	



LE PRIX DU CHEF D'ŒUVRE

OSEZ !

**ÉLÈVE ou APPRENTI.E en
Terminale CAP
LE PRIX DU CHEF-D'ŒUVRE,
c'est pour vous !**

**La présentation filmée de votre chef-d'œuvre
(5 minutes maxi)
peut vous mener en sélection départementale,
puis
académique et pourquoi pas... nationale
et vous rapporter des prix,**



**Renseignez-vous auprès de vos enseignants ou formateurs !
Règlement du Prix du chef-d'œuvre au recto ou avec le QRcode
La participation au prix implique l'acceptation par l'auteur du présent règlement.**

L'AMOPA organise le Prix du CHEF-D'ŒUVRE à destination des jeunes inscrits dans une formation de CAP en lycée professionnel public ou privé ou en CFA.

Les lauréats sélectionnés au niveau interacadémique pourront concourir au Prix national qui récompensera les meilleures présentations orales de chef-d'œuvre.

Règlement

Sous couvert d'un membre du Lycée professionnel ou du Centre de formation d'apprentis, la présentation orale du chef-d'œuvre sera enregistrée en vidéo dans le cadre de la formation. Elle sera individuelle.

L'enregistrement ne devra pas excéder 5 minutes et la prestation sera évaluée selon les critères de clarté de présentation, de qualité de l'oral, de pertinence des termes utilisés et de l'originalité du projet. Le, la candidat.e montrera le chef-d'œuvre réalisé lors de son exposé (Objet, maquette ou diaporama de 4 diapos maximum...) et pourra l'utiliser comme support de sa prise de parole.

Le Prix concerne toutes les spécialités professionnelles. Toutefois un établissement ne pourra présenter qu'un.e seul.e candidat.e de la même spécialité avec le même projet. Les lauréat.e.s se verront décerner une récompense définie par le jury.

Une préinscription de l'établissement de formation (nombre de classes participantes) à partir de la fiche ci-jointe est à transmettre avant le 14 janvier 2025 à l'adresse

Prixduchefdoeuvre.amopa@gmail.com

Les enregistrements vidéo définitifs des candidats seront envoyés en format MP4 par WeTransfer à l'adresse suivante : Prixduchefdoeuvre.amopa@gmail.com

avant le 5 avril 2025

(date limite de réception)

Dans l'envoi seront indiqués :

- le nom, le prénom du/de la candidat.e,
- sa classe, la formation professionnelle concernée,
- le nom et la fonction de l'enseignant.e ou format.eur.ice,
- le nom de l'établissement de formation avec les coordonnées postales et l'adresse mail.

Les prestations orales enregistrées pourront être vues dans le cadre du Prix du Chef-d'œuvre par des membres de l'AMOPA, de l'Éducation nationale et des partenaires professionnels et celles des lauréats seront publiées sur le site de l'AMOPA. L'autorisation du droit à l'image et à la voix ci-jointe sera à transmettre avec l'envoi).

La participation au Prix implique l'acceptation par le/la candidat.e du présent règlement.

Les décisions du jury seront sans appel.

Tous renseignements complémentaires sont à demander à l'adresse :

Prixduchefdoeuvre.amopa@gmail.com

PRIX du CHEF-D'ŒUVRE 2024-2025
pour les élèves et apprentis de terminale CAP

Pré-inscription des classes

à envoyer obligatoirement à l'adresse

Prixduchefdoeuvre.amopa@gmail.com

pour le 14 janvier 2025 (date limite de réception)

Nom et Prénom du professeur, de la professeure ou du formateur, de la formatrice :

.....

Mail académique ou professionnel :

.....

Spécialités concernée.s :

.....

.....

.....

Nom et adresse de l'établissement de formation :

.....

.....

.....

.....

.....

Nom du chef d'établissement ou du directeur, de la directrice :

.....

.....

.....

.....

Pour rappel : les enregistrements vidéo des chefs-d'œuvre seront à adresser à

Prixduchefdoeuvre.amopa@gmail.com pour le 05 avril 2025.

« Prix du chef-d'œuvre » 2024-2025

Page de garde renseignée à joindre à chaque vidéo avec l'autorisation de droit à l'image et à la voix.

Nom de l'élève/ apprenti.e
Prénom
né.e le... , à....
Statut : élève ou apprenti.e
Spécialité de la formation suivie
Nom de l'établissement scolaire ou de formation
Nom, prénom du chef d'établissement/direct.eur.rice
Adresse postale de l'établissement
Téléphone de l'établissement
Adresse mail de l'établissement
Nom, prénom de l'enseignant.e/format.eur.rice
Son adresse mail professionnelle
Signature de l'enseignant.e/format.eur.rice	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 60px; margin: 0 auto;"></div>



Association des Membres de
l'Ordre des Palmes Académiques

Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (personne mineure)

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués aux élèves et à leurs responsables légaux.

1 Désignation du projet audiovisuel

Projet concerné (désignation sommaire) :

Nom et adresse de l'organisme :

Titre de l'œuvre, si applicable :
(provisoire ou définitif)

2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion	Prix
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	10 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Internet (monde entier)	Gratuit LICENCE by CC NC ND
<input checked="" type="checkbox"/> Support papier		Précisez le(s) site(s) : chaine YouTube et site de l'AMOPA	

3 Consentement de l'élève

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
 On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.

Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image ma voix.

<input type="checkbox"/> Madame <input type="checkbox"/> Monsieur Nom de l'élève : Prénom :	Date et signature de l'élève mineur concerné par l'enregistrement :
---	---

4 Autorisation parentale

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

Vu le consentement préalablement exprimé par la personne mineure ci-avant,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de l'image et/ou de la voix de votre enfant mineur dont l'identité est donnée au paragraphe 3, ci-avant, dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Cet enregistrement de l'image/la voix du mineur que vous représentez sera réalisé sous l'autorité de Mme Michèle DUJANY présidente nationale de AMOPA

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement :

Lieu(x) d'enregistrement:

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de l'image et/ou de la voix du mineur susceptible de porter atteinte à sa dignité, sa réputation ou à sa vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Nous soussignés (*prénom, nom*).....

Adresse : téléphone :

Et (*prénom, nom*).....

Adresse :téléphone :

déclarons être les représentants légaux du mineur désigné au paragraphe 3.

Nous reconnaissons être entièrement investis de nos droits civils à son égard. Nous reconnaissons expressément que le mineur que nous représentons n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom.

Nous reconnaissons avoir pris connaissance des informations ci-dessus concernant le mineur que nous représentons et donnons notre accord pour la fixation et l'utilisation de son image et/ou de sa voix, dans le cadre exclusif du projet exposé et tel qu'il y a consenti au paragraphe 3 :

OUI

NON

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à :

Signatures des représentants légaux du mineur :

Le (date) :



Autorisation d'enregistrement de l'image/de la voix (Personne majeure ou mineure émancipée)

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre du projet spécifié ci-dessous, étant entendu que les objectifs de ce projet ont été préalablement expliqués au majeur.

1 Désignation du projet audiovisuel

Projet concerné (désignation sommaire) :

Nom et adresse de l'établissement :

Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques – AMOPA 30 avenue Félix Faure 75015
Paris

Titre de l'œuvre, si applicable :
(provisoire ou définitif)

2 Modes d'exploitation envisagés

Support	Durée	Étendue de la diffusion	Prix
<input checked="" type="checkbox"/> En ligne	10 ans	<input checked="" type="checkbox"/> Internet (monde entier)	Gratuit LICENCE by CC NC ND
<input checked="" type="checkbox"/> Support papier		<input type="checkbox"/> Extranet <input type="checkbox"/> Intranet Précisez le(s) site(s) : chaîne Youtube et sites de l'AMOPA	

3 Autorisation du majeur

Vu le Code civil, en particulier son article 9, sur le respect de la vie privée,

Vu le Code de la propriété intellectuelle,

La présente autorisation est soumise à votre signature, pour la fixation sur support audiovisuel et la publication de votre image et/ou de votre voix dans le cadre du projet désigné au paragraphe 1 et pour les modes d'exploitation désignés au paragraphe 2.

Le producteur et bénéficiaire : l'enregistrement de votre image/votre voix sera réalisé sous l'autorité de :

Mme Michèle DUJANY Présidente nationale de l'Association des membres de l'Ordre des Palmes académiques – AMOPA 30 avenue Félix Faure 75015 Paris

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après :

Date(s) d'enregistrement :

Lieu(x) d'enregistrement :

Par :

Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation, s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

Il s'interdit également de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-avant, de l'enregistrement de votre image et/ou de votre voix susceptible de porter atteinte à votre dignité, votre réputation ou à votre vie privée et toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte pédagogique défini, l'enregistrement ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit. Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Je soussigné(e) (prénom, nom)

Adresse :

Téléphone : **Mail :**

déclare être majeur(e) - mineur(e) émancipé(e) (rayez la mention inutile)

Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels. Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, voire de mon nom.

Je reconnais avoir pris connaissance des informations ci-dessus et donne mon accord pour la fixation et l'utilisation de mon image et/ou de ma voix, dans le cadre exclusif du projet exposé ci-avant : OUI NON

Fait en autant d'originaux que de signataires.

Fait à :	Signature du majeur ou du mineur émancipé :
Le (date) :	